



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Joachim TOUILIN.

DATE DE CONVOCATION :  
27/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :  
27/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 15

Etaient présents : M. TOUILIN Joachim ; M GRENET Guillaume ; Mme MORIN Sophie ; M. DESHAYES Loïc ; M. FLAVIGNY Gilles ; M FRANCOIS Dominique ; Mme LE BORGNE Tiphaine ; Mme JOBERT Isabelle ; Mme DESCHAMPS Carole ; M VALLIN Mathias ; Mme DESCHAMPS Géraldine ; M LEVASSEUR Yoann ; M GOULET Ludovic ; Mme GUEROULT Mélanie ; Mme DUMONT Emilie  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Pouvoirs : aucun

---

### **N° 12-2026 : SECRETAIRE DE SEANCE**

*PRESENTS : 15 / VOTANTS : 15 : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M Loïc DESHAYES secrétaire de séance.

### **N° 13-2026 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL »**

*PRESENTS : 15 VOTANTS : 15 : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

M. le Maire expose qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. C'est ce que permettent les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 50 000 euros ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile.

#### **N° 14-2026 : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**

*PRESENTS : 15 / VOTANTS : 15 : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, mais que s'agissant des indemnités de fonctions des adjoints, une délibération est obligatoire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu [la circulaire n° INTB1407194N](#) du 24 mars 2014 relative au rappel des mesures à prendre à la suite du renouvellement général qui précise qu'à titre exceptionnel, dans l'hypothèse où la délibération fixant les taux des indemnités des élus serait postérieure à la date d'installation du nouveau conseil et prévoirait une entrée en vigueur antérieure à cette date, les indemnités pourront être versées depuis la date d'entrée en fonction des élus. Cette date d'entrée en fonction ne saurait être antérieure à la date de leur désignation pour les maires et les adjoints, et à la date d'installation du nouveau conseil pour les conseillers municipaux,

Vu les arrêtés municipaux du 21/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que pour la commune de Heuqueville, le montant de l'enveloppe globale maximum autorisée est défini comme suit

Population de Heuqueville : 720 habitants/ **Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux adjoints au Maire** : De 500 à 999 habitants : **11,77%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**décide à l'unanimité et avec effet rétroactif au 21/03/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :**

**1<sup>er</sup> adjoint : 11.77%**

**2<sup>ème</sup> adjoint : 11.77 %**

**3<sup>ème</sup> adjoint : 11.77 %**

#### **Annexes à la délibération**

-Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;

- arrêtés portants délégations du Maire aux adjoints.

#### **N° 15-2026 : DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*PRESENTS : 15 / VOTANTS : 15 : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Considérant que pour une meilleure gestion, ces commissions ont un rôle prépondérant dans le suivi des dossiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer les commissions suivantes :

Commission Finances : Elaboration du budget communal et de son suivi – Proposition d'aide sociale

Fréquence : 2 réunions minimum

Vice-président : Guillaume Grenet

Commissions Urbanisme et Travaux : Suivi et surveillance des dossiers avec le secrétariat et la Communauté Urbaine ainsi que l'examen des futurs projets

Fréquence : A définir avec divers organismes mais certainement de très nombreuses réunions dans la journée pour l'urbanisme et réunions aléatoires selon les divers projets.

Vice-président : Guillaume Grenet

Commission Sécurité : Chargée de définir les priorités de sécurité routière sur la commune ainsi que sur les départementales (compétences du Département)

Fréquence : Aléatoire

Vice-président : Loïc Deshayes

Commission Vie culturelle/associative et Communication : Organisation des manifestations festives et culturelles (fêtes des mères, 8 mai, 11 novembre, tickets sports ...) ainsi que les relations avec les associations locales et l'utilisation des locaux municipaux

Chargée du Facebook, Instagram, flyers, site internet, fascicule des nouveaux arrivants et diverses activités sur la commune et le bulletin communal

Fréquence : 2/3 réunions minimum

Vice-présidente : Sophie Morin

Commission Intergénérationnelle : Suivi du groupe scolaire, de la garderie et de la cantine ainsi que la mise en place d'un moment convivial avec les anciens et les jeunes de la commune et la mise en place du conseil des jeunes.

Fréquence : Aléatoire

Vice-présidente : Sophie Morin

Commission Responsabilité Sociale Environnementale : Analyser les impacts sociaux, environnementaux et éthiques, et proposer des actions pour les améliorer (journée citoyenne ...)

Fréquence : Aléatoire

Vice-président : Loïc Deshayes

Commission appel d'offres : Etudier les appels d'offres lors de travaux

3 titulaires ainsi que 3 suppléants

Fréquence : selon les travaux prévus

Commission des contrôles des listes électorales :

1 conseiller municipal

Commission Communale des Impôts Directs :

4 noms

Guillaume Grenet

Monsieur le Maire indique que 3 commissions existent de droit :

Commission de contrôle des listes électorales

Commission Appel d'Offres

Commission Communale des Impôts directs

## **N° 16-2026 : ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*PRESENTS : 15 / VOTANTS : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21 qui stipule que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée et constitue comme suit les commissions :

Commission Finances :

Vice-président : Guillaume Grenet

Membres : Géraldine Deschamps, Carole Deschamps, Mélanie Guérout, Ludovic Goulet, Yoann Levasseur

Commission Urbanisme et Travaux :

Vice-président : Guillaume Grenet

Membres : Carole Deschamps, Yoann Levasseur, Dominique François, Mathias Vallin, Gilles Flavigny

Commission Sécurité :

Vice-président : Loïc Deshayes

Membres : Tiphaine Le Borgne, Emilie Dumont, Dominique François

Commission Vie culturelle/associative et Communication :

Vice-Président : Sophie Morin

Membres : Mélanie Guérout, Emilie Dumont, Guillaume Grenet, Ludovic Goulet, Loïc Deshayes

Commission Intergénérationnelle :

Vice-Président : Sophie Morin

Membres : Géraldine Deschamps, Isabelle Jobert, Mélanie Guérout, Gilles Flavigny, Yoann Levasseur

Commission Responsabilité Sociale Environnementale :

Vice-président : Loïc Deshayes

Membres : Isabelle Jobert, Emilie Dumont, Mathias Vallin, Dominique François

Commission appel d'offres :

Vice-Présidente : Loïc Deshayes

Titulaires : Géraldine Deschamps, Tiphaine Le Borgne

Suppléant : Carole Deschamps, Guillaume Grenet, Yoann Levasseur

Commission des contrôles des listes électorales :

Titulaire : Emilie Dumont

Suppléant : Mélanie Guérout

Commission communale des impôts directs :

Vice-président : Guillaume Grenet

Membres : Isabelle Jobert, Tiphaine Le Borgne, Ludovic Goiulet

### **N° 17-2026 : NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

*PRESENTS : 15 / VOTANTS : 15 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0*

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT qui indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Maire », aucun vote n'étant nécessaire dans ce cas.

Après avoir enregistré une candidature unique pour chaque poste, monsieur le Maire donne lecture des différentes nominations :

Délégués à la Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE :

Délégué titulaire : Joachim TOUILIN

Délégué suppléant : Guillaume GRENET

Médiateur rural : Relation entre les agriculteurs et les Heuquevillais sur certains litiges ayant attrait au milieu agricole

- Loïc DESHAYES

Délégué de la défense : Relation avec les autorités militaires

- Loïc DESHAYES

Centre National d'Action Social (CNAS) 1 titulaire et 1 suppléant (2 adjoints : Concerne les actions sociales près du personnel communal\_:

Délégué titulaire : Sophie MORIN

Délégué suppléant : Guillaume GRENET

Fréquence : 1 fois par an pour l'assemblée générale

Informations diverses :

Recherche d'une nouvelle secrétaire de mairie

Arrêt de fourniture des repas de notre prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h43.

<b>date</b>	<b>numéro</b>		<b>Objet</b>	<b>adoptée</b>	<b>rejetée</b>
27/03/2026	12	2026	Secrétaire de séance	X	
27/03/2026	13	2026	Délégations consenties au Maire par le conseil municipal	X	
27/03/2026	14	2026	Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au maire	X	
27/03/2026	15	2026	Détermination des commissions municipales	X	
27/03/2026	16	2026	Elections des membres des commissions municipales	X	
27/03/2026	17	2026	Elections des représentants de la commune aux organismes extérieurs	X	

M. Joachim TOULIN,  
Maire

Le secrétaire de séance,  
M. Loïc DESHAYES